

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Président : M. Michel MOUTON

Présents-es : Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO

MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Valentin SAVIGNY et Alan TORSSELLETTI (Vice-président)

Conseil administratif : M. Fernand SAVIGNY, Maire
Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE

Excusé.e.s : MM. Marc DECURTINS et Olivier SCHEIB

Procès-verbaliste : Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 25 février 2021	2
B.	Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1)	Informations diverses.....	2
a.	Utilisation des consoles du système de conférence	2
b.	43 ^e course pédestre « A travers le coteau » à Bernex	2
c.	Entrée en force de la décision de l'AG de l'ACG du 16.12.2020	2
C.	Communications du Conseil administratif	2
1)	Informations diverses.....	2
a.	Mobility	2
b.	AFJ-GSO	3
c.	Rénovation et extension du groupe scolaire	6
d.	Livre historique sur la commune.....	7
e.	Suppression à fin 2023 des cartes journalières CFF	8
f.	« La Nuit est belle » le 21.05.2021	9
g.	Maison de la gendarmerie : convention de prêt avec la CIGUE pour un 2 ^{ème} logement	9
h.	Réponses aux questions individuelles	10
1.	Traversée de la route de Lully au niveau du ch. des Nanpolets	10
2.	Eclairage du chemin de la Mairie	10
3.	Déchetterie : containers à huile et batteries + achat conteneurs = dépassement de crédit possible	10
4.	Cheminement (mail) entre les terrains de foot et le bâtiment Bourgeois	10
D.	Propositions individuelles et questions	10
1)	Information sur le Feuillu	10
2)	Stationnement sur la commune.....	11
3)	Poubelles enlevée à l'aire de pique-nique	11
4)	Travaux du tram	11
5)	Bicentenaire	11
6)	Rumeurs dans le village.....	11

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

7) Zone 20-30 : début des travaux	11
8) Etat de l'administration.....	12
9) Sirènes françaises.....	12

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Steve Delaude. Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 25 février 2021

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 25 février 2021

Ces documents étant parvenus trop tardivement aux membres, leur adoption est reportée à la séance du 29 avril 2021.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1) Informations diverses

a. Utilisation des consoles du système de conférence

Le Président relève que cette séance est marquée d'une étape technologique importante, puisque chaque membre dispose d'un micro. Il en explique le fonctionnement.

b. 43^e course pédestre « A travers le coteau » à Bernex

Le Président informe que cette course est annulée.

c. Entrée en force de la décision de l'AG de l'ACG du 16.12.2020

Le Président informe que cette décision, soumise aux membres lors de la dernière séance et relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne municipal, est entrée en force, les communes dont Perly-Certoux, n'ayant pas fait usage de leur droit de veto.

C. Communications du Conseil administratif

1) Informations diverses

a. Mobility

M. F. Savigny relève un problème lié à cette prestation que la commune a proposé à la population depuis quelques années. Mobility met à disposition de la population un véhicule en *car sharing*, pour autant que la commune garantisse un chiffre d'affaires, soit une rentabilité minimum du véhicule. En 2019, Mobility a demandé aux communes partenaires de modifier ce contrat. Le montant à garantir est plus élevé qu'avant et le chiffre d'affaires pris en compte pour réduire la part de coût à assurer est 75% contre 100% auparavant. M. F. Savigny présente une diapositive qui montre la part payée par la commune depuis 2013, début de la collaboration avec Mobility : la part la plus élevée a été payée en 2015, avec un montant de CHF 4200.- environ et, en 2017, la commune n'a rien eu à payer. Le nombre d'utilisations par an est en moyenne de 300. Pour chaque utilisation, la commune payait 0.74 franc/km en 2013 et 0.24 franc/km en 2018. En 2019, avec le nouveau contrat, Mobility facture dès le début de l'année CHF 16'000.-, montant réduit en fin d'année sur la base du 75% du chiffre d'affaires lié à l'utilisation de la voiture par la population. Les chiffres sont élevés : le coût net pour la commune a été de CHF 9500.- en 2019 et de CHF 10'600 en 2020. Le nombre d'utilisations est très inférieur avec à peine plus de 200 utilisations en 2019, 2020 représentant cependant une année peu probante. Ce qui représente un prix payé par la commune au kilomètre de CHF 1.54 en 2019 et de CHF 2.10 en 2020. M. Savigny constate que Mobility a relevé ses coûts de manière très importante, au point que le contrat peut être remis en question. La commune réfléchit à une prestation différente à offrir à la population, mais elle envisage de résilier son contrat avec Mobility, ce dernier différant de celui signé à l'origine. M. F. Savigny souligne que le coût payé par la commune doit s'additionner à celui payé par l'utilisateur, on arrive à un tarif comparable à celui d'un taxi. M. F. Savigny ajoute que Mobility peut aussi proposer une nouvelle prestation à de nouvelles conditions à la commune. M. F. Savigny regrette que cette prestation, qui va

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

dans le sens de l'air du temps, n'ait pas davantage de succès auprès de la population. Les chiffres montrent que cette utilisation ne s'est pas développée au cours des années mais qu'elle diminue au contraire.

Mme Fournier apprécie d'avoir le détail de l'évolution, mais elle voudrait que la population ne soit pas laissée sans solution entre l'arrêt de Mobility et le démarrage d'une nouvelle solution.

M. F. Savigny répond que la recherche d'une nouvelle solution est en cours. C'est possible qu'il y ait un arrêt entre deux. La question est : doit-on assurer une prestation à la population qu'elle utilise peu à n'importe quel prix.

Mme Fournier voudrait disposer d'alternatives du Conseil administratif avant de stopper Mobility.

M. F. Savigny rappelle que des alternatives peuvent venir de Mobility aussi. Il réitère que la prestation aurait dû inciter la population, après l'avoir testée, à augmenter son utilisation de ce véhicule, ce qui n'est clairement pas le cas. La commune n'a pas vocation de financer des prestations qui ne rencontrent pas l'intérêt de la population.

Mme Fournier déclare ne pas être favorable à un arrêt total de Mobility avant d'avoir trouvé une autre solution. Elle trouverait cela dommageable pour la population.

M. F. Savigny repose la question du prix acceptable pour une prestation. Le coût est conséquent pour la commune à ce stade. Si Mobility convainquait les familles à ne pas remplacer un 2^e véhicule qui arriverait à bout de souffle, cela vaudrait la peine de garder cette prestation, mais ce n'est clairement pas le cas.

Mme Fournier trouve abrupte la décision à prendre. Elle estime qu'on pourrait tenir six mois de plus, le temps de trouver une autre solution.

M. Cheyroux revient sur les chiffres : par mois, cela fait entre 18 et 20 utilisations, principalement pour les habitants de Perly. Cela fait 20 personnes sur 1800 adultes, une dépense de CHF 9000 à 10'000.- par an pour 20 personnes, voire moins. Il trouve que cette prestation est très chère payée. Mobility date d'un certain temps, est intéressante au niveau familial car on est plusieurs dans la voiture. Mais seul pour aller faire ses courses, ce n'est pas intéressant. Avec l'obligation de minimiser les déplacements et d'utiliser les transports en commun, il pencherait pour une autre prestation, de mobilité interne à la commune. Quelque chose qui pourrait relier Perly et Certoux et qui pourrait relier les habitants aux transports en commun. Une telle navette serait plus intéressante comme prestation communale que la prestation individualisée que représente Mobility.

M. Hilty voudrait savoir si ce sont des gens domiciliés sur la commune qui utilisent Mobility. Pour lui, le service est une bonne idée mais qui a un coût qui a tendance à augmenter. Il faut y être attentif mais il rejoint Mme Fournier sur le fait qu'il manque d'alternatives possibles. Il voudrait davantage d'information. Il s'était abonné à Mobility mais n'a jamais pu l'utiliser, le véhicule étant toujours réservé quand il en avait besoin. Il s'est découragé. Il pense que c'est peut-être aussi ce qui est arrivé à d'autres.

M. F. Savigny rappelle que la résiliation est une option envisagée mais pas encore formalisée. Il faut aussi tenir compte de l'échéance de la résiliation. Il est trop tôt pour évoquer des alternatives.

Le Président se demande si la commune a des informations sur d'éventuelles désaffections dans d'autres communes.

M. F. Savigny pense ne plus avoir vu le véhicule Mobility qui se trouvait à Lully mais il n'a pas enquêté sur ce qui se passe dans d'autres communes. Répondant au Président, qui pense que Mobility, société privée, se laisserait convaincre de renégocier, M. F. Savigny ajoute que, pour renégocier, il faut concrétiser une menace de quitter.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au point suivant.

b. AFJ-GSO

Le Président rappelle que l'abréviation ci-dessus se réfère aux Accueillantes Familiales de Jour (AFJ) de la région Genève Sud-Ouest (GSO).

Mme Wasem rappelle que cette association comprend Perly-Certoux et les communes de Bardonnex, Lancy, Plan-les-Ouates, Troinex, Carouge et Veyrier. Le but était de centraliser les inscriptions pour l'accueil familial de jour, de coordonner les demandes et faire la promotion de ce mode de garde, tout en conservant la souplesse de ce mode de garde connu sous l'appellation de « Mamans de jour », « mamans » à qui une formation était dispensée. Le coût pour la commune comprend des frais de fonctionnement de la structure, calculé sur la base du nombre de places réservées par les communes partenaires. Depuis septembre 2020, suite à une votation, Genève a approuvé le salaire minimal à CHF 23.-/h, avec entrée en vigueur au 1^{er} novembre. Cela impacte l'association. Pour la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

commune, cela implique de payer un supplément de coût en 2020 et de prévoir des coûts supplémentaires en 2021. Par ailleurs, il faut organiser ce changement, aussi en compatibilité avec les deux autres structures sur le canton, qui fonctionnent différemment. Après discussion, pour justifier le montant de 23.-/h, il a été proposé que les accueillantes familiales accueillent trois enfants en âge préscolaire, dont un de moins de 18 mois, ce qui correspond à la demande la plus importante. Cette contrainte se traduit aussi par une moins grande souplesse sur les horaires, notamment pendant les vacances scolaires, ainsi que sur la possibilité pour une accueillante de jour ayant atteint l'âge de la retraite de continuer à prendre des enfants. Mme Wasem souligne que ce nouveau mode de faire pose des questions par rapport à des accueillantes qui ne pouvaient recevoir qu'un seul enfant, selon la grandeur de leur logement, celles qui pouvaient en accueillir cinq, et celles qui accueillaient des enfants en âge scolaire, alors que chaque commune finance aussi le GIAP. La question des repas, payé en plus mais faut-il continuer, ainsi que la rémunération des jouets, du ménage, se retrouvent bousculés du fait de cette rémunération à CHF 23.- de l'heure. Par conséquent, plusieurs communes se posent la question de rester encore dans cette structure, au vu de ces changements qui ne répondent plus à l'intention de départ, et, pour Perly-Certoux, du fait de la création de la crèche. Sept enfants ont quitté une « Maman de jour » pour entrer dans la crèche. Cinq enfants sont toujours affiliés à cette structure plus (+) cinq enfants en âge scolaire. Le coût pour la commune double par enfant, ce qui est énorme indique Mme Wasem, et se rapproche du coût de la crèche. Par conséquent, la participation des parents sera augmentée, ce qui posera des problèmes à certaines familles. La commune se pose donc la question de sa sortie de cette structure. La question de fusionner avec les deux autres structures sur le canton s'est posée aussi mais est compliquée. Par ailleurs, il faut faire vite afin que les familles puissent savoir de quoi il en retourne rapidement, et pour respecter le délai pour quitter l'AFJ-GSO de six mois pour la fin d'une année civile. Ce qui implique de communiquer cette décision de la commune à fin avril 2021. Mme Wasem conclut en réaffirmant que la commune envisage de sortir de cette structure.

M. F. Savigny rappelle l'histoire de l'association, née pour assurer une meilleure couverture des prestations sociales des AFJ et faciliter des remplacements. Ces prestations ainsi que la gestion administrative de la structure sont financées par les communes, les parents finançant la garde. Toutes les personnes accueillant des enfants étaient alors indépendantes. M. F. Savigny relève que ce n'est plus le cas si un salaire minimum est imposé, les coûts se multiplient, les accueillant.es deviennent les employé.es de l'association. La conséquence est lourde pour la commune, sauf si les parents acceptent de payer les 23.-/h pour la garde d'un.e enfant. Le coût de la structure, de la gestion administrative et des charges sociales, est refacturé aux communes en fonction du nombre de places utilisées. Celles-ci sont en diminution depuis quelques années, notamment car Carouge a créé de nouvelles crèches ce qui a diminué les effectifs. Mais les charges sont restées les mêmes, ce qui a augmenté substantiellement les coûts pour la commune. M. F. Savigny donne l'exemple de 2020 : le budget de l'association prenait en compte 82 places utilisées, dont 6.8 pour Perly-Certoux. La réalité en fin d'année est de 69 places utilisées mais la commune garde ce qui était inscrit au budget en nombre de places. Il explique que l'effet de l'introduction du salaire minimum en novembre et décembre 2020 se monte à CHF 17'000.- de coût supplémentaire pour Perly-Certoux. Simuler sur 2021, le coût d'une place d'accueil familial va dépasser les CHF 30'000.-, ce qui revient au coût d'une place de crèche privée chez Little Green House. Il n'est pas possible, dans ces conditions, d'imaginer de payer ces montants, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers de francs, conclut M. F. Savigny. Il faudrait discuter avec l'OCIRT afin de voir si le travail d'un.e AFJ représente un plein temps ou moins, ce qui peut modifier les calculs. Pour M. Savigny, la commune a presque intérêt à financer une place chez LGH pour l'offrir à la population. Pour l'instant, l'association ne fait pas de recherche de solution alternative. En attendant, la commune doit aussi respecter un délai et donc annoncer son départ, ne serait-ce que pour préserver ses intérêts. M. F. Savigny rappelle qu'à l'époque de la création de ces associations, des communes avaient confié à des fiduciaires le soin de gérer la partie des charges sociales de « Mamans de jour » indépendantes. Même dans le cas où elle aurait quitté l'AFJ-GSO, M. F. Savigny précise que la commune resterait attentive à trouver une solution collective alternative si elle émerge.

Le Président souhaite savoir ce que le Conseil administratif attend du Conseil municipal, s'il s'agit d'une orientation ou plus.

Mme Wasem répond que le Conseil administratif fait une information et veut prendre la température de la sensibilité de ce Conseil municipal.

Le Président comprend l'aspect financier et trouve évident qu'il vaut mieux financer une place de crèche plutôt que dépenser l'argent dans une structure administrative d'association mais il trouve dommage de quitter un

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

encadrement en laissant des familles dans le besoin, qui accepteraient tout et n'importe quoi pour leurs enfants. Il regrette qu'une telle association ne puisse pas offrir cette prestation à des familles sans que le prix soit exorbitant.

Mme Wasem rappelle qu'à Perly-Certoux, ne restent que deux AFJ qui, dans la structure planifiée pour entrer en vigueur en septembre, ne pourraient plus y rester. Une arrive à l'âge de la retraite et l'autre accueille essentiellement des enfants d'âge scolaire. Bien sûr, des enfants de la commune sont accueillis par des AFJ dans les autres communes membres, mais à Perly-Certoux, il ne restera plus que deux accueillantes qui ne pourront plus poursuivre. A côté des coûts pour la commune, les coûts pour les familles vont aussi augmenter. Quant à des « Mamans de jour » indépendantes, elles devront se former et on ne peut les obliger à entrer dans la structure. On pourra seulement accompagner celles qui souhaitent une aide à la gestion administrative.

Mme de Raemy n'est pas choquée si l'on quitte l'association puisque la commune a une crèche et un jardin d'enfants. Elle ne connaît pas la différence des coûts pour les familles entre l'une ou l'autre mais demande que les familles ne soient pas laissées sans solution.

Mme Wasem souligne que la demande de garde importante porte sur les bébés, que ne prennent pas les Moustiques. Elle informe que, pour les parents, le prix d'un accueil familial de jour va se rapprocher de celui d'une crèche.

M. Hilty aurait souhaité justement avoir quelques chiffres. Il demande si le tarif de CHF 23.-/h des « Mamans de jour » est calculé par enfant ou non. Si c'est divisé par enfant, cela donnera un tarif sensiblement moins cher qu'à la crèche.

Mme Wasem précise que dans ce cas, l'AFJ qui accueille 5 enfants ne voudra pas du même tarif que l'AFJ qui n'en accueille qu'un seul. Cela va poser aussi de gros problèmes. D'où la discussion sur la proposition pour chaque AFJ de prendre 3 enfants, pour offrir une égalité aux familles. Pour avoir une rentabilité, il faudrait garder 5 enfants. Mme Wasem indique que les discussions sont intenses sur ce qui peut rentrer dans ces CHF 23.- mais les syndicats s'en mêlent et ce n'est pas facile d'arriver à un accord. Beaucoup de choses se discutent et vont encore se discuter mais on s'achemine vers un barème sur les coûts pour les familles qui sera celui des crèches. Comme M. Hilty demande si la somme de CHF 23.- sera répartie entre les enfants gardés, Mme Wasem indique que la part des familles restera constante, car il faut faire entrer en compte énormément de facteurs, notamment le nombre d'enfants réduit qu'un.e AFJ en formation peut accueillir. Mme Wasem prévient que cela ne ressemblera plus à la prestation des « Mamans de jour » de village, qui se donnaient un coup de main. Certaines, qui, comme les grands-mères, avaient plaisir à garder encore un enfant, devront sortir de la structure. On va vers un remaniement de l'organisation et du principe de l'accueil familial de jour complet, mais on est encore actuellement dans une période de flou. Ce qui est sûr, c'est que la commune a la chance d'avoir une crèche, et que les autres communes vont aussi à terme sortir de cette structure. Mme Wasem rejoint M. F. Savigny sur le fait que des indépendant.e.s peuvent exister et offrir de la flexibilité aux familles.

Mme Bowman comprend les raisons évoquées pour expliquer la rupture. Mais les communes ne sont pas égales face à des crèches. Elle demande si les communes discutent aussi des crèches et pas uniquement des « Mamans de jour ». A Lancy, il est impossible de trouver une place de crèche.

M. F. Savigny répond que oui, des communes se partagent des places de crèche. Revenant sur la différence de coût entre « Maman de jour » et la crèche, il indique que la crèche pourrait coûter moins cher pour les parents. Il doute que se baser sur une tarification de crèche résolve le problème de l'AFJ-GSO. Il serait ouvert à une association d'indépendantes, l'association ayant pour but d'apporter des prestations à la population et non de salarier ses membres.

M. Martignoni demande s'il serait envisageable de n'avoir que des indépendant.e.s, quitte à ce que la commune participe à des mises à niveau de ces personnes.

M. F. Savigny répond que oui. Il confirme à M. Martignoni que la commune n'a pas calculé combien le soutien à des indépendant.e.s coûterait à la commune, ni si des accueillant.e.s indépendant.e.s seraient d'accord de rejoindre une structure.

Mme Wasem rappelle que faire une évaluation est possible mais que dès septembre, la commune n'aura plus d'AFJ. Du côté de l'association, il semble que les AFJ ne soient pas pressées de se regrouper ailleurs, sauf celles qui sortent un salaire de cette activité. La commune attend aussi que des propositions viennent des AFJ même. C'est

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

un avantage que des AFJ soient formées et Mme Wasem indique que la commune accueillera volontiers les propositions et des personnes intéressées à faire ce travail.

M. Martignoni demande si la commune pourrait faire des appels d'offres, puisqu'elle n'en aura plus.

Mme Trono rejoint M. Martignoni sur sa proposition. Elle rappelle que les « Mamans de jour » sur la commune se sont battues pour être reconnues. Il fallait garder cinq enfants pour avoir un salaire, ou plutôt une reconnaissance d'un travail. Et maintenant qu'elles arrivent au bout de leur carrière, elles ne pourraient pas continuer car leurs prestations sont trop chères. Cette décision doit leur faire drôle. Mme Trono s'étonne du petit nombre, elle pensait qu'il y en avait davantage. Elle pense que les « Mamans de jour » étaient essentielles dans la commune, elle rejoint l'idée que, sans faire d'annonce officielle, des jeunes parents pourraient accueillir des enfants et ce serait une très bonne chose. C'est un lien important.

M. Cheyroux a retenu que cinq enfants sont en préscolaire et cinq enfants scolarisés se rendent donc chez deux « Mamans de jour ». Il a la connaissance d'un enfant qui n'a pas pu aller dans la crèche mais qui a besoin d'une « Maman de jour » au minimum. C'est une fonction indispensable pour notre population, qui apporte une dimension aimante et éducative. M. Cheyroux invite à ne pas craindre que d'éventuel.le.s indépendant.e.s intéressé.e.s à ce travail soient d'origine et de culture différentes ou prêt.e.s à accepter des enfants d'origine différente. Ni la crèche, ni les Moustiques ne sont extensibles. La commune va grandir. Il encourage le Conseil administratif à trouver une solution à l'échelle de la commune ou mutualisée avec d'autres communes.

M. Martignoni insiste sur le fait de lancer une communication pour faire sortir du bois des gens de la commune. Si les personnes savent qu'elles auront l'appui de la commune, on aura des gens du cru, et c'est important que les enfants grandissent sur la commune.

Revenant sur les besoins, M. Delaude souligne que sur les dix enfants gardés sur Perly, deux sont de Perly-Certoux. Trois autres enfants perlusiens sont gardés sur d'autres communes.

M. F. Savigny souligne que le retrait de la commune de l'association n'entraînera pas l'arrêt du travail des AFJ sur la commune, qui continueront de recevoir des enfants des autres communes membres de l'AFJ-GSO.

Mme Wasem rappelle que les discussions sont en cours et que l'AFJ-GSO a à cœur de trouver des solutions pour ces « Mamans de jour ».

Mme Bowman pense que les indépendant.e.s voudront aussi un salaire de CHF 23.-, comme les AFJ qui sont dans l'association.

M. F. Savigny ne pense pas qu'un.e indépendant.e demandera cela. C'est le prix payé par les parents qui fera la différence.

La parole n'étant plus demandée, le Président résume que la prestation tient à cœur au Conseil municipal et il demande au Conseil administratif de tenir le Conseil informé de l'évolution de ce dossier.

M. F. Savigny précise qu'il comprend que, tant pour le sujet Mobility que pour celui-ci, par rapport à la réflexion sur une résiliation, le Conseil administratif peut actionner cette possibilité cas échéant, même si des alternatives ne sont pas trouvées.

c. Rénovation et extension du groupe scolaire

Mme Wasem fait un point de situation sur ce sujet. Dans le cadre de l'accord sur les marchés publics, la procédure sélective a débuté, l'appel à candidature a été lancé le 11 janvier 2021. Le dépôt des candidatures était fixé au 8 février 2021. Les dossiers ont fait l'objet d'une analyse par le comité d'évaluation, composé de deux architectes, d'un responsable de l'Office cantonal des bâtiments spécialisé dans les structures scolaires, et par une personne du DIP rattachée à la direction logistique et spécialisée dans ce genre d'évaluation. Le 9 mars, les dossiers ont été analysés dans un premier tour pour extraire cinq candidats. Mais tous les dossiers au départ étaient très bons. Fin mars, l'évaluation sera terminée.

M. Savigny rappelle que l'objectif est de sélectionner les mandataires qui pourront déposer un dossier pour réaliser les travaux.

Le Président, qui préside aussi la Commission des Bâtiments, informe que les commissaires ont reçu l'assurance qu'à partir du moment où ces dossiers seront sélectionnés, ils auront un droit de regard et pourront poser des

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

questions et donner leur vision des choses. Le Président relève la parfaite harmonie avec ce que le Conseil administratif présente et le remercie de sa disponibilité.

d. Livre historique sur la commune

M. Delaude revient sur une information déjà donnée dans le cadre du Bicentenaire, laquelle célébration a mis à jour le besoin de la commune de détenir un ouvrage sur son histoire. Un montant de CHF 50'000.- a été mis au budget 2021, pour poser un chiffre. Deux historiens ont été rencontrés séparément mais il s'est avéré qu'ils étaient complémentaires et qu'ils pouvaient travailler ensemble sur un même ouvrage. M. Delaude indique que le coût n'est pas supérieur avec deux historiens, toutefois, comme pour toute chose nouvelle, on découvre la réalité de tarifs et CHF 50'000.- sont un peu courts pour un ouvrage historique. Ce sera un peu plus de CHF 100'000.- pour 1000 à 1500 exemplaires. Il faudra bientôt se lancer, l'exécutif souhaite savoir si le Conseil municipal accepte déjà d'adopter une nouvelle ligne dans le budget 2022 d'un montant d'environ CHF 50'000.- pour terminer l'ouvrage.

Le Président demande si, le fait que le Conseil municipal ne donne pas son aval, cela signifie que le livre ne se fera pas.

M. Delaude répond que sans l'aval du Conseil municipal, le livre sera un flyer ! *La boutade fait rire dans l'assemblée.* Il reprend que ces coûts sont au même titre de ce que la commune fait ces derniers temps dans la culture. Il rappelle que la culture dans la commune était très orientée sur la vie communale, ce qui reste primordial, mais il s'agit d'élargir un peu le champ, et alors on se rend compte que les choses ne sont pas aussi bon marché qu'on pourrait le croire. Le coût dont on parle est standard pour un ouvrage d'environ 200 pages, de textes mais aussi d'images sur l'histoire de la commune. Le travail demandé porte sur hier, mais aussi sur aujourd'hui et demain. Si le Conseil municipal ne garantit pas l'enveloppe complète, M. Delaude ne sait pas ce que les historiens proposeront mais ce ne sera pas l'ouvrage complet imaginé.

M. F. Savigny dit qu'il faut que la commune s'engage à un moment. S'il n'y a rien d'écrit dans le budget 2022, le travail risque d'être perdu. Le souhait était aussi que le Bicentenaire soit intégré dans le livre, l'exécutif souhaiterait pouvoir s'engager sans trop de souci dans ce projet.

Mme de Raemy est surprise du prix, même si elle n'a aucune idée de ce que cela implique comme travail. Elle est acquise au projet, car un livre est un objet pérenne indémodable.

M. F. Savigny rappelle que le livre peut aussi être vendu, s'il capte l'attention d'un public. Il rappelle que c'est un ouvrage qui permet d'avoir une fois l'histoire de la commune, qui peut être mis à jour par la suite.

M. Delaude complète en précisant que l'idée est aussi que le livre soit rédigé de manière à intéresser un large public. Les historiens ont déjà produit des ouvrages agréables à lire. Le coût est comparable à ce qui se fait dans ce domaine.

M. Cheyroux adhère également à ce projet de livre. Il demande si un volet multimédia a été envisagé pour animer ce récit.

M. Delaude répond que non. La dématérialisation du livre pour le mettre sur internet empêcherait sa vente, il faudrait donc trancher. Quant à l'aspect ludique à ajouter, il faudra voir avec les auteurs si l'ouvrage se prête à être un jeu de pistes, par exemple.

Mme Fournier suggère un teaser pour lancer le livre.

Mme Bowman demande si l'exécutif a vu le livre paru sur la commune de Bernex, qui contient des éléments aussi du présent et du futur.

M. Martignoni se pose la question de la temporalité d'un tel exercice. On parle de CHF 100'000.-, dans une période difficile. On vient de parler de la suppression de Mobility et de la sortie de la commune de l'AFJ-GSO pour des raisons de cherté de ces prestations. Sortir un livre d'histoire à ce prix à ce moment, au moment où l'on vit un événement historique qui est cette pandémie, il se demande si c'est le bon timing et si c'est décent. Il trouve que le livre n'est pas urgent et peut attendre la fin de la pandémie.

M. Delaude comprend l'approche de M. Martignoni mais la mise en perspective avec les deux objets précédents n'est pas comparable. La question posée précédemment est : est-ce que le coût vaut les prestations qui sont

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

fournies. Les prestations ne sont pas remises en question, on cherche à les délivrer autrement, à des prix plus cohérents. Ici, le livre peut être fait n'importe quand mais l'idée de base était de publier un livre dans le contexte du Bicentenaire. Le publier au milieu de rien, hors d'un moment de vie de la commune, sera moins évident. M. Delaude rappelle que la pandémie génère un déficit au niveau de la culture, ce projet est un moyen de soutenir la culture et d'en nourrir nos communiers. M. Delaude propose de voir ce livre comme un investissement, qui touche tout le monde.

M. Martignoni adhère aux arguments de M. Delaude, mais il réitère que ce livre d'histoire ne sera pas moins intéressant dans quelques années. Il revient sur la question de la décence et de la pudeur par rapport au montant investi et aux difficultés que peut rencontrer actuellement notre population. C'est le moment qui lui semble délicat pour faire cet investissement.

M. Hilty trouve super important d'avoir un livre qui immortalise la commune. Il n'y a pas de prix pour ce genre d'investissement. Mais, il lui semble crucial que ce livre permette à des gens qui ont vécu et dont la famille est implantée dans la commune depuis des générations, d'être consultés pour qu'on sente que ce livre est *made in Perly-Certoux*.

M. Delaude répond que oui. Le contrat n'a pas encore été signé avec les deux historiens, mais la commune dispose d'une ébauche de sommaire. Des témoignages vécus peuvent s'intégrer sans problème dans un tel ouvrage. Les archives communales seront valorisées également. Mais qui seront les personnes contactées n'a pas encore été discuté.

Mme Trono demande à qui les 1500 premiers exemplaires seront-ils destinés. Elle doute qu'il y a des milliers de commandes par la suite.

M. Delaude répond que cette question n'a pas été tranchée. Le nombre d'ouvrages est standard pour ce type de livre, nous ont dit les historiens.

M. F. Savigny rappelle que le coût des rééditions coûte plus cher que le coût de la première impression. Revenant sur la temporalité de cet ouvrage, M. F. Savigny estime que la commune est déjà un peu tard, si l'on veut valoriser la mémoire des gens, puisque les anciens et leur mémoire disparaissent chaque année. Enfin, il rappelle que le coût du livre, s'il est important, n'oblige pas la commune à réduire des prestations autres, notamment sociales.

Le Président invite les membres à prendre la parole pour apporter un nouvel élément au débat mais pas pour redire ce qui a été déjà dit précédemment.

Mme Fournier demande s'il est envisageable d'avoir un partenariat avec des fondations ou des sponsors qui participeraient au coût.

M. F. Savigny répond que tout est possible mais cela dépend des conditions qu'un sponsor poserait. Ceci dit, la commune n'est pas à ce niveau de discussion.

Le Président rappelle que le débat porte sur un accord de principe pour l'inscription d'une ligne budgétaire en 2022 avec un montant équivalent à celui qui figure dans le budget 2021.

Par 12 voix « pour », 2 abstentions et 2 voix « contre », le Conseil municipal donne son accord de principe d'inscrire CHF 50'000.- dans le budget 2022 pour la rédaction et l'impression d'un livre sur l'histoire de la commune.

e. Suppression à fin 2023 des cartes journalières CFF

M. F. Savigny informe que la suppression annoncée de ces cartes est discutée par les communes et figure à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée des communes genevoises (ACG). M. Savigny ne sait pas si les CFF modifient la prestation ou la suppriment seulement. M. F. Savigny rappelle ce que cette prestation représente pour la commune : elle dispose de deux abonnements et vend deux billets par jour, ce qui représente 730 cartes annuelles. En 2019, 642 cartes ont été vendues dont 451 à des Perly-Certousiens et 191 à des résidents d'autres communes. Il reste 88 billets non vendus. L'année 2020 étant particulière, ses chiffres ne peuvent être comparés, puisqu'il reste 215 billets non vendus. Le prix d'acquisition du billet est de près de 39.- et la commune les vend à CHF 40.-, mais elle est déficitaire puisqu'il reste des invendus. Il faut aussi ajouter le coût administratif pour délivrer cette prestation, qui est conséquent. M. F. Savigny estime que les coûts administratifs devraient représenter 50% du prix du billet. M. F. Savigny regrette que les CFF ne délivrent pas eux-mêmes cette prestation.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gisiger revient sur un article paru dans « la Tribune de Genève » du 6 mars 2021, intitulé « Cartes journalières : les communes font bloc ». M. Gisiger se propose de revenir sur la proposition d'augmenter le nombre des cartes journalières en septembre, mais là, il souhaite attirer l'attention sur le fait que les CFF et leurs partenaires s'apprêtent à supprimer ces cartes, ce que M. Gisiger regrette. Il cite plusieurs communes vaudoises et genevoises qui sont montées aux barricades. Revenant sur le chiffre de 60% d'achat effectué par des habitants, cité par M. F. Savigny, il relève qu'à Lancy et Meyrin, le taux d'achat par les habitants est de 90% et 95% en 2019. Pour M. Gisiger, cela révèle un fort besoin de ce genre de service. Lancy et Vernier ont déjà alerté leurs Conseils administratifs pour faire le nécessaire. Plan-les-Ouates, Genève, Carouge et Troinex sont en train de faire signer une résolution. Sa demande est que le Conseil municipal accepte une résolution signifiant son opposition à la disparition de ces cartes journalières. L'article annonce une nouvelle prestation en 2024, mais M. Gisiger ne sait pas quoi. Il préfère se baser sur ce qui est sûr, et il voudrait que le Conseil municipal le soutienne dans la démarche de demander au Conseil administratif de faire le nécessaire pour que la commune fasse partie de celles qui s'opposent à la disparition de ces cartes journalières.

M. Martignoni indique avoir lu dans « Le Matin » du 9 mars 2021 que le Conseil fédéral a promis de remplacer ces cartes journalières. Il lit le dernier paragraphe de l'article : *Mais le Conseil fédéral promet une nouvelle offre «qui sera mise à disposition des communes et des villes en exclusivité à partir de 2024». La future carte journalière est en train d'être développée par Alliance SwissPass en collaboration avec l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses, explique-t-il. Une déclaration d'intention confirme «leur volonté de poursuivre cet engagement stratégique», rassure-t-il.*

Le Président estime que ce n'est pas parce que quelque chose est promis pour 2024 que la commune ne peut pas faire valoir son opposition. La pression oblige peut-être le Conseil fédéral à promettre quelque chose.

M. Gisiger estime que le Président a raison. Par ailleurs, favoriser la mobilité par le train est dans l'air du temps. Il faut vraiment maintenir ces cartes journalières à ce prix attractif de CHF 40.-. Il reprendra en septembre la demande d'augmenter le nombre de cartes, mais là, il faut démontrer que cette prestation est utile et que les communes genevoises l'apprécient beaucoup et que Perly-Certoux veut maintenir cette offre à long terme.

M. Torselletti est d'accord avec M. Martignoni. Il est opposé à ce que la commune rédige des résolutions pour manifester son opposition chaque fois qu'un article ne lui plaît pas. L'ACG, le Grand Conseil vaudois et le Conseil national sont déjà saisis sur ce sujet, M. Torselletti préconise d'attendre ce que le Conseil fédéral propose avant de s'opposer.

M. F. Savigny indique que le Conseil administratif a le souhait aussi d'éviter la suppression de cette prestation et qu'il soutiendra, dans le cadre de l'ACG, une proposition des communes allant dans ce sens.

Le Président revient sur la demande de M. Gisiger que la commune s'oppose à la suppression de ces cartes et que ceci pourrait remonter à l'ACG. Il fait voter :

Par 14 voix « pour », une abstention et une voix « contre », le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir l'opposition de la commune à la suppression des cartes journalières des CFF.

f. « La Nuit est belle » le 21.05.2021

M. Delaude rappelle que l'année dernière, en septembre, « La Nuit est belle » avait eu lieu un soir de Conseil municipal. En 2021, ce ne sera pas le cas, les membres pourront profiter de cette action. M. Delaude précise que cette année, l'extinction de l'éclairage public est prévue pour toute la nuit et non plus jusqu'à minuit. Le 21 mai 2021, les feux de signalisation routiers fonctionneront toujours, les passages piétons sur certaines routes cantonales où la vitesse est supérieure à 60km/h seront signalés, la commune mettra aussi des feux clignotants à ses passages pour piétons.

g. Maison de la gendarmerie : convention de prêt avec la CIGUE pour un 2ème logement

M. F. Savigny rappelle que la commune met à disposition de la Coopérative immobilière genevoise universitaire et étudiante (CIGUE) les deux logements de la maison de la gendarmerie. Un est déjà prêté, le deuxième l'est maintenant. La convention prévoit, en cas de besoin, de pouvoir récupérer les logements dans un délai raisonnable.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

h. Réponses aux questions individuelles

1. Traversée de la route de Lully au niveau du ch. des Nanpolets

M. F. Savigny complète la réponse qui avait déjà été donnée lors de la dernière séance. Le marquage de cette traversée avait déjà été évoqué lors des discussions sur les travaux d'aménagement de la piste cyclable. Or, pour marquer un passage piéton sur une chaussée en dehors des localités, il faut réaliser un îlot. A cet endroit, le trafic agricole ne permet pas un îlot à cet endroit. C'est donc aux piétons de faire le nécessaire pour traverser la route en toute sécurité.

2. Eclairage du chemin de la Mairie

M. F. Savigny rappelle que la politique de la commune est d'améliorer les performances de son éclairage public. Les lampadaires ont été orientés sur le sol et n'éclairent plus suffisamment sur le trottoir. Une recherche va être faite pour éclairer l'autre côté du chemin de manière à sécuriser la marche des piétons, sans pour autant utiliser une intensité forte.

3. Déchetterie : containers à huile et batteries + achat conteneurs = dépassement de crédit possible

Mme Wasem indique avoir regardé avec le Service technique ces conteneurs qui sont effectivement défectueux. Le prix de l'achat d'un conteneur neuf pour le rangement des huiles est de CHF 4300.-, pour le conteneur de récupération des piles, de CHF 2500.-, ce qui donne un montant total de CHF 6800.-. Il y aura donc un dépassement de crédits. Concernant les ampoules, Mme Wasem rappelle qu'elles doivent être ramenées dans les commerces qui les vendent. Certaines contiennent des gaz et ne doivent pas être jetées dans une déchetterie, encore moins dans le verre.

4. Cheminement (mail) entre les terrains de foot et le bâtiment Bourgeois

M. F. Savigny rappelle que l'idée initiale avait été de poursuivre le cheminement existant vers le chemin de la Mairie, pour rejoindre le CVI, en passant par l'immeuble Bourgeois. Le chantier de ce dernier immeuble ne permettait pas de faire ce chemin, cela va être repris maintenant qu'il est terminé.

M. Hilty ajoute que le coût était important et que le Conseil municipal, à l'époque, avait estimé le coût injustifié. Il est très possible de rejoindre l'école en passant par la route de St-Julien ou par la buvette du foot. Il demande pourquoi ce dossier est rouvert alors qu'il avait été rejeté.

M. Cheyroux précise que ce n'était pas un rejet mais un report au moment où les travaux de l'immeuble Bourgeois auraient avancé.

M. Hilty ne comprend pas la valeur ajoutée d'une telle réalisation. Les passages piétons se trouvent en haut de la route, il ne voit pas l'impact sur la sécurité.

M. Cheyroux précise que la voie est plus pratique si des élèves de l'école doivent aller vers cette partie de Perly, et il y avait aussi l'idée de relier la crèche et le CVI au groupe sportif sans qu'il soit nécessaire, pour 20m, de revenir sur la route principale, avec bientôt le tram.

M. Hilty n'est toujours pas convaincu.

M. F. Savigny rappelle que le financement est déjà décidé. Dans quelques années, la route de St-Julien sera en travaux pour le tram, ce qui la rendra moins sûre. Par ailleurs, il y a une logique dans la réflexion qui avait fait dessiner ce tracé. Il est intéressant d'aller jusqu'au CVI sans passer par la route de St-Julien.

D. Propositions individuelles et questions

1) Information sur le Feuillu

Mme de Raemy précise que le Feuillu est prévu le 1^{er} mai, et non le 8 mai, date annoncée pour faire le tour pédestre de la commune par M. Cheyroux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2) Stationnement sur la commune

Mme de Raemy précise que si le problème a été réglé autour de l'école, il subsiste ailleurs dans la commune. Elle veut savoir où on en est.

M. F. Savigny répond que l'exécutif a prévu de faire une information sur ce sujet.

3) Poubelles enlevée à l'aire de pique-nique

Mme Bowman a remarqué que les poubelles ont été enlevées dans cette aire. Elle pense que cela a été une très bonne décision car il n'y a plus de déchets qui traînent par terre le lundi matin.

4) Travaux du tram

M. Cheyroux fait remarquer que les travaux du tram ont commencé sur la route de Base et qu'ils comprennent des conduites de chauffage à distance. Il ne se souvient pas que ce thème ait été abordé au Conseil municipal. Il se demande si cela pourrait être une opportunité intéressante pour la commune.

M. F. Savigny répond que l'exécutif n'y a pas encore réfléchi à ce stade car on n'est même pas à l'étape de l'autorisation pour un tram auquel le Conseil municipal s'est opposé. La question pourra être évoquée plus tard, ces questions font partie du Plan directeur communal. Pour la route de St-Julien, il ne sait pas car il ne sait pas l'importance des travaux qui seront faits.

Comme M. Cheyroux rectifie qu'il parlait de la route de Base, M. Savigny répond que cela ne concerne pas la commune puisqu'il n'y a aucune construction à chauffer à cet endroit. Il pensait que M. Cheyroux évoquait la route de St-Julien au moment où les travaux s'y feraient.

M. Cheyroux confirme qu'il n'évoquait pas la route de St-Julien.

Le Président rappelle que le chauffage à distance est créé sur la route de Base pour alimenter les Cherpines. Il ne sait pas dans quelle mesure on peut utiliser ce genre de choses pour des bâtiments existants. Il signale que la Ville de Genève récupère la chaleur des conduites de l'hôpital pour chauffer les Minoteries. Cela pourrait être envisagé par la suite.

M. F. Savigny pense que ces questions seront abordées de manière plus concrète quand la commune s'urbanisera.

5) Bicentenaire

M. Cheyroux demande si l'on peut restaurer le blason qui est accroché au plafond de la salle du Conseil municipal.

M. Delaude le trouve beau car il a les stigmates du passé. On peut le rénover mais il perdrait certainement de son charme.

6) Rumeurs dans le village

M. Gisiger prévient qu'il a capté deux rumeurs dans le village. La première provient d'un communier qui l'informe par écrit qu'il serait prévu de surélever le bâtiment qui se trouve devant l'immeuble Bourgeois. Légende ou non ? Cela empêcherait les habitants de l'immeuble de voir le Jura depuis leurs balcons.

M. F. Savigny répond qu'à sa connaissance, la réponse est non.

M. Gisiger poursuit sur l'autre rumeur, qui porte sur la surface commerciale de 780 m2 qui aurait été louée à un distributeur de legos. Cette rumeur circule même à St-Julien-en-Genevois.

M. F. Savigny répond que la surface est totalement aberrante et fausse, mais une personne est intéressée à prendre des locaux pour faire de la distribution de détails, soit de la vente à la pièce rare. Il ne s'agirait pas d'un magasin de jouets mais un service de pièces particulières pour les amateurs de Legos.

M. Delaude prévient : si jamais, les membres du Conseil municipal entendaient que toute la surface commerciale était louée à un commerce de détail, ce serait aussi faux.

7) Zone 20-30 : début des travaux

M. Gisiger demande à quelle date les travaux d'aménagement complémentaires des Zones 20 et 30 à la route de Certoux vont commencer.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny n'a pas de date précise mais c'est en cours, encore en 2021.

8) Etat de l'administration

M. Torselletti revient sur le Covid, qui a été difficile pour tout le monde et qui a pu créer des états de stress et de tension. Les administrations publiques ont continué de délivrer les prestations aux citoyens. Pour sa part, M. Torselletti a pu ressentir une forme d'épuisement de l'administration communale ces derniers mois. Il a regardé dans les autres communes, Bellevue et Pregny-Chambésy, qui ont le même nombre d'habitants que Perly-Certoux, pour comparer le nombre d'employés : 22 collaborateurs à Bellevue, et 25 collaborateurs à Pregny-Chambésy, dans ces deux communes, deux personnes sont en charge uniquement du Conseil municipal, composé de 19 membres comme à Perly-Certoux. Mais, à Perly-Certoux, il n'y a que 15 collaborateurs. M. Torselletti demande au Conseil administratif s'il attend que l'administration explose ou fasse un *burn-out* avant d'engager quelqu'un ou est-il prévu d'engager quelqu'un encore cette année.

M. F. Savigny souligne que la réponse se trouve dans le budget 2021, qui prévoit deux personnes à engager mais pas forcément pour renforcer l'administration. M. F. Savigny estime que la comparaison de personnel entre communes doit être vue sous tous les éléments. Perly-Certoux est l'une des plus petites communes du canton en termes de surface, donc par comparaison avec des communes plus grandes, il y a un patrimoine et un domaine communal qui diffère. Certaines prestations sont aussi municipalisées, d'autres pas. Le Conseil administratif est à l'écoute de son administration, et de son responsable qui est le Secrétaire général. Un engagement est lourd, et ne peut pas intervenir pour couvrir une période de surcharge. Si des difficultés surviennent, on peut faire appel à des tiers pour évaluer l'administration. M. F. Savigny reviendrait vers le Conseil municipal pour présenter d'éventuels dépassements au niveau budgétaire.

9) Sirènes françaises

Mme Fournier ne sait plus quelle est la règle pour les sirènes.

M. Delaude répond que la loi permet de déroger aux sirènes la nuit, mais pas aux gyrophares, qui doivent être allumés. Les ambulanciers français craignent de perdre leur permis s'ils devaient avoir un accident alors qu'ils n'ont pas les sirènes et les gyrophares allumés. Il faut donc l'expliquer et le réexpliquer, mais les ambulanciers ont le droit de mettre les sirènes la nuit.

Mme Fournier signale que les Français éteignent la sirène sitôt passé la frontière.

M. Delaude reconnaît qu'il s'agit d'un mystère pour lui aussi. Il semble que la crainte de perdre son permis soit plus forte en Suisse qu'en France.

Le Président conclut la séance en espérant que la verrée qui suit traditionnellement le Conseil puisse reprendre dès le 29 avril même à l'extérieur.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h45.

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Alan Torselletti

Le Secrétaire
Jacques Nierlé